

**Rapport n°2 :**

**Entrepreneuriat étudiant :  
Dotations financières du concours prix Pépite 2023**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Pascale BRENET Vice-Présidente Entrepreneuriat et Innovation
<b>Service – personnel référent</b>	<i>Directeur :</i> Muzaffar KHAN  <i>Rédacteur :</i> Cyril BAUDURET - Entrepreneuriat Etudiant Service Formation, Insertion Professionnelle et Vie étudiante
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	22 juin 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Initié en 2014 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en partenariat avec Bpifrance, le concours « Prix Pépite » est un dispositif de soutien aux projets de création d'entreprise et d'association, innovantes ou créatives, portés par les étudiant·e·s et les jeunes diplômé·e·s titulaires ou ayant été détenteurs du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur.

Les enjeux du Prix Pépite sont :

- Révéler les projets de création d'entreprise et d'association, innovantes ou créatives, portés par les étudiant·e·s et les jeunes diplômé·e·s issus des Pépite situés sur l'ensemble du territoire ;
- Soutenir et accompagner les lauréats dans leur démarche entrepreneuriale par une aide financière proposée par le MESR pour les lauréats nationaux et de Bpifrance pour les lauréats territoriaux, ainsi qu'un accompagnement proposé par les Pépite d'origine de ces lauréats.

Cette année, le jury organisé au niveau régional par le Pépite BFC le 30 juin 2023 sélectionnera 4 lauréats territoriaux. Parmi ces derniers, le jury désignera le représentant de Bourgogne-Franche-Comté comme lauréat national dans chacune des deux catégories suivantes :

- Un grand prix Pépite France ;
- Un prix spécial du jury dédié à la Transition écologique.

Bpifrance récompensera les 4 lauréats territoriaux dans chacun des 33 Pépite à hauteur de 2 000 € par candidat.

En Bourgogne-Franche-Comté, ce concours est également soutenu par le MEDEF BFC qui finance un cinquième prix « coup de cœur » à hauteur de 1 500 €.

Le MESR souhaite qu'un évènement régional soit organisé chaque année afin de réunir et mettre à l'honneur les lauréats régionaux. Celui-ci sera organisé le 12 octobre 2023, dans les locaux de l'Institut Agro Dijon (lieu définitif à valider).

Une dotation à hauteur de 11 000 € a été attribuée par la BPI pour l'organisation de la cérémonie régionale et le financement des prix aux lauréats.

Le MEDEF BFC, partenaire d'UBFC depuis 5 ans, a souhaité également abonder à hauteur de 1 500 €.

## DÉLIBÉRATION

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :**

- **L'affectation du budget du concours Prix Pépite 2023 soit :**
  - **8 000 € attribués à 4 lauréats régionaux sur le financement Bpi ;**
  - **1 500 € attribués au prix coup de cœur financé par le MEDEF BFC ;**
  - **3 000 € pour l'organisation de la cérémonie régionale.**
- **Le versement des dotations financières de Bpifrance pour une valeur maximale de 2 000 € à chacun des 4 lauréats régionaux, déterminés par le comité de sélection du concours « Prix Pépite » en Bourgogne-Franche-Comté.**
- **Le versement de la dotation financière du MEDEF BFC, pour une valeur de 1 500 €, au porteur du projet lauréat du prix « coup de cœur », déterminé également par le comité de sélection du concours « Prix Pépite » en Bourgogne-Franche-Comté.**